

Fonds mondial équilibré (Mackenzie)

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 5 octobre 2009
 Date de création du fonds : 5 octobre 2009
 Gestionnaire : Corporation Financière Mackenzie

Valeur totale du fonds : 22 774 171 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 21,26 %

Police avec garantie	Options AFA, FAD et FADR*			Option AFA série privilégiée 1		
	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Unités en circulation	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Unités en circulation
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 %	2,85	15,37	210 088	2,43	13,89	860
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	2,90	15,35	849 424	2,61	13,85	16 345
Garantie applicable à l'échéance de 100 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	3,06	15,17	360 005	—	—	—

Placement minimal

*AFA - avec frais d'acquisition
 FAD - avec frais d'acquisition différés
 FADR - avec frais d'acquisition différés réduits

Options AFA, FAD et FADR

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
- Polices FERR : 10 000 \$

Option AFA série privilégiée 1

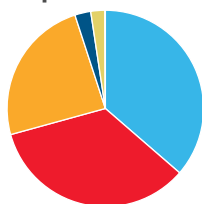
- Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : placement initial de 100 000 \$ (exigence quant à l'avoir total minimal de 500 000 \$)

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe étrangers et dans des actions étrangères, par l'intermédiaire du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Groupe Danone	4,16
United Parcel Service	4,03
L'Occitane International	3,82
Syngenta AG	3,68
Omnicom Group	3,50
Henry Schein Inc.	3,49
US Bancorp	3,30
Fid. du Can. pour l'habitation, 2,90 %, 15 juin 2024	3,14
Danaher Corp.	2,97
Procter & Gamble	2,97
Total	35,06
Nombre total des placements :	268

Répartition des placements	% de l'actif
Actions américaines	36,36
Actions internationales	34,36
Obligations	24,27
Actions canadiennes	2,62
Liquidités	2,34
Autres	0,05



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la section portant sur la garantie applicable de la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des options AFA, FAD et FADR du fonds au cours des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

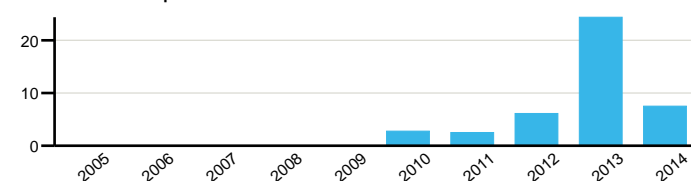
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans les options AFA, FAD et FADR du fonds le 5 octobre 2009 et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75, détiendrait maintenant 1 536,78 \$ au 31 décembre 2014. Ce montant correspond à une moyenne de 8,55 pour cent par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement des options AFA, FAD et FADR du fonds au cours de chacune des 5 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75. Au cours des 5 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	------------------------	--------	----------------	-------

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour de plus amples renseignements.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie)

Combien cela coûte-t-il?

L'une ou plusieurs des options de frais d'acquisition suivantes s'appliquera. Pour plus de précisions, veuillez consulter les rubriques *Options de frais d'acquisition* et *Frais* de la notice explicative et discuter de ce point avec votre conseiller.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition (AFA)	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous déterminez le taux avec votre conseiller. Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Frais d'acquisition différés (FAD)	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,5 % moins de 2 ans, vous payez 5,0 % moins de 3 ans, vous payez 5,0 % moins de 4 ans, vous payez 4,0 % moins de 5 ans, vous payez 4,0 % moins de 6 ans, vous payez 3,0 % moins de 7 ans, vous payez 2,0 % 7 ans et plus, vous payez 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez, la Canada-Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. Les frais que vous payez sont remis à la Canada-Vie. Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat. Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps. Si vous effectuez une substitution de l'option FAD ou FADR à l'option AFA ou AFA série privilégiée 1, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Frais d'acquisition différés réduits (FADR)	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,0 % moins de 2 ans, vous payez 2,5 % moins de 3 ans, vous payez 2,0 % 3 ans et plus, vous payez 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez, la Canada-Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. Les frais que vous payez sont remis à la Canada-Vie. Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> Vous déterminez le taux avec votre conseiller. Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend aussi les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent le rendement de votre placement. Le coût de toute option de garantie additionnelle n'est pas compris dans le RFG. Vous devez régler le coût de telles options comme il est décrit ci-après. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la section portant sur la garantie applicable de votre contrat.

Police avec garantie	Options AFA, FAD et FADR	Option AFA série privilégiée 1
	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 %	2,85	2,43
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	2,90	2,61
Garantie applicable à l'échéance de 100 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	3,06	–

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat. L'option de garantie de revenu viager n'est pas offerte lorsque l'option AFA série privilégiée 1 est choisie.

Police avec garantie	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 %	s. o.	s. o.	s. o.
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	0,11	s. o.	s. o.
Garantie applicable à l'échéance de 100 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	0,11	0,11	s. o.

Commission de suivi

La Canada-Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition :

- Option avec frais d'acquisition (AFA) - jusqu'à 1 pour cent de la valeur de votre placement chaque année
- Option avec frais d'acquisition différés (FAD) - jusqu'à 0,50 pour cent de la valeur de votre placement chaque année
- Option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR) - jusqu'à 1 pour cent de la valeur de votre placement chaque année
- Option avec frais d'acquisition (AFA) série privilégiée 1 - jusqu'à 0,90 pour cent de la valeur de votre placement chaque année

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. Vous pourriez devoir payer un maximum de cinq pour cent de la valeur des unités si vous passez à l'option avec frais d'acquisition (AFA), ou un maximum de deux pour cent de la valeur des unités si vous optez pour la série privilégiée 1.

Fonds mondial équilibré (Mackenzie)

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet, et ce, dans les deux jours ouvrables suivant : la date à laquelle vous avez reçu l'avis d'exécution ou les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première éventualité à survenir.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel, par télécopie ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé d'entre le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne concernera que l'opération en question et inclura tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : isp_customer_care@canadalife.com

Téléphone : 1 888 252-1847

Télécopieur : 1 888 252-1329

Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.